VENTES A L'ENCAN

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Clientèle et les Droits

des différentes marques; grandes quantités d'huiles lubrifiantes et autres de machines, de graisse, étoupes de chanvre, de graphite, de courroies et d'ustensiles pour fabrique, de barils, d'entonnoirs, et de divers articles appartenant à la "National Oil Works and Mill Supply Co."

— Aussi —

Meubles de bureau, coffre-fort en fer, type-writer, presse à copier, etc., cheval et wagon.

Succession de John S. Snedecker. No. 61,025 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur—Bureau No 727 rue Commune, —VENDREDI le 25 janvier, à 11 heures A. M., au magasin No 424 rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, daté le 12 janvier 1900, dans l'affaire et pour le compte de la succession de John S. Snedecker, il sera vendu à l'enchère publique: Le contenu entier du dit magasin, d'après l'inventaire enregistré, la clientèle, etc.

Conditions—Comptant.

14 jan—14 17 21 25

Jas. A. Brennan et Fille.

CHAS T. YENNI VS THE NEW ORLEANS COOPERATING BANKING ASSOCIATION.

No 57,119—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

IL SERA VENDU, à l'enchère publique, le SAMEDI, 27 janvier 1900, à 11 heures A. M., à la Bourse des Encanteurs 840 rue Commune, par JAS A. BRENNAN & FILLE, encanteurs, tous les billets, réclamations et jugements appartenant à ladite corporation, d'après l'inventaire enregistré au bureau des encanteurs 627 rue Gravier, d'après un ordre daté et signé le 15 janvier 1900 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B.

Conditions—Comptant.

17 jan—17 22 26 27

SUCCESSION DE J. A. C. WADSWORTH. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Division E—No 48 526—Par ordre signé le 15 janvier 1900, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge, de la succession ci-dessus, Je, Jas. A. Brennan, encanteur, vendrai à l'enchère publique, le SAMEDI 17 février 1900, à 11 heures a. m., à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune, la propriété ci-après décrite, à savoir, le tout situé dans la paroisse Morehouse, Etat de la Louisiane:

1° Un quart du sud-ouest de la section du quart sud-ouest de la section 15, quart nord-ouest du quart nord-ouest de la section 22, sud-est quart sud-est quart de la section 16, nord est quart de la section nord-est 21, le tout dans township 23, n. r., 8 est, le tout contenant 180 acres.

2° Le tract Merwin, composé de la moitié ouest de la section 8, moitié est de la section 7, moitié nord de la section 17, moitié est de la section 18 township 21, n. r., 8 est, contenant 114 acres, plus ou moins.

Conditions—Comptant.

16 jan—16 21 28—fév 4 11 16 17

John J. Castell.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE

DE BON RAPPORT.

1818 et 1820 rue St Philippe.

SUCCESSION DE

Estelle Mortimer, épouse de François Livaudais Enoul

No 60,923—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR JOHN J. CASTELL, encanteur, Bureau No 640 rue Gravier—MERCREDI le 7 février 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, 211 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 29 décembre 1899 par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, il sera vendu à l'enchère publique:

Le cottage double 1818 et 1820 rue St-Philippe entre les rues Derbigny et Roman, borné par la rue Dumaine, contenant six (6) chambres de chaque côté. Le lot mesurant 31' 9" 6''' à la rue St-Philippe sur une profondeur de 124' 8" 3'''.

Conditions—Comptant; acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Robert Légier. Les timbres du Revenu devant être fournis par l'acquéreur.

7 janv—7 14 22 28—fév 4 7

Denis & Danziger.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

COTTAGE SIMPLE.

Bien situé dans le Quatrième District.

No 2334 rue Sixième, à l'encoignure de la rue Howard.

Succession de Patrick Tracey et femme.

No 60,081.—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER, D. Danziger Encanteur, bureau No 134 rue Carondelet—MARDI, 13 février 1900, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 15 décembre 1899, et signé le 8 janvier 1900 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

Le Cottage simple bien situé 2334 rue Sixième à l'encoignure de la rue Howard, contenant galeries sur la façade et dans le fond, 3 chambres, cuisine; dans la cour il y a des hangars, poulailler et citerne. La terre est décrite comme deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville désignés comme lots I. et J. de l'ilet 334, borné par les rues Sixième, Septième, Liberté et Howard, et mesurant 60 pieds de face à la rue Sixième sur 125 pieds de profondeur et façade à la rue Howard.

La maison est près de tous les agréments; les 3 chambres de façade sont bien tapissées, et c'est un bon placement.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, l'assurance et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; et l'acquéreur assumant les taxes de 1900 en plus et au dessus le montant de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de l'adjudication. Acte de vente incluant les timbres du revenu intérieur des Etats Unis, aux frais de l'acquéreur pardevant W. R. Kerr, notaire.

13 jan—13 14 21 28—fév 4 11 à date

Succession de Adolph C. Loeper.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 61,055—Division C—Attendu que Mme Louise Bader, veuve de Adolph C. Loeper, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolph C. Loeper, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Henry Chiapella, avocat de la succession.

21 janv—11 15 20

VENTES A L'ENCAN.

W. H. Fitzpatrick.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ COTTAGE Nos 616 et 618 rue Bellecastle, No 5220 rue Laurel, dans l'affaire de la succession de Mme Mary Wills veuve de Robert Arlington; No 60.587 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 445 rue Camp— Le MARDI, 13 février 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 840 rue Commune, où les plans donnent tous les détails et dimensions conformément à un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans, Division C., daté et signé le 9 janvier 1900, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, et numérotée, ordonnant à W. H. Fitzpatrick, encanteur, de vendre à l'enchère publique, après les délais et annonces usuels la suivante décrite propriété à savoir:

1° Une certaine portion de terre dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 15, borné par les rues Laurel, Jersey, Valmont et Bellecastle désignée par le No 9, et mesurant 33 pieds et 3 pouces de face à la rue Bellecastle sur 128 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant un cottage double, étant Nos 616 et 618 rue Bellecastle, entre les rues Jersey et Laurel, borné par la rue Valmont, contenant trois chambres de chaque côté.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Laurel, Bellecastle et Dufossat, désigné comme lot No 17 et mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant un cottage simple étant le No 5220 rue Laurel, entre les rues Dufossat et Bellecastle, borné par la rue Jersey, contenant six chambres, etc., sur une ligne de chars électriques.

Conditions—Comptant, ou, à l'option de l'acquéreur, une demie ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, payable en billets de l'acquéreur, datés le jour de l'adjudication, portant 8 pour cent d'intérêt par an de leur date et garantis ensemble avec 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de non paiement des billets à leur maturité et de procès là-dessus; par lien de vendeur, privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec les clauses usuelles comme l'assurance et le transfert de la police; le pacte de non-aliénando et autres clauses de sécurité; l'acquéreur devant déposer 10 pour cent de son enchère entre les mains de l'encanteur et devant payer les taxes d'Etat et de ville de 1900, aussi bien que le coût de l'acte de vente et les timbres du Revenu de l'Intérieur. Ledit acte de vente devant être passé pardevant Théodore G. Spitzfaden, notaire à la Nouvelle-Orléans.

12 jan—12 14 21 28—fev 4 11 12 13

ANNONCE JUDICIAIRE

Le contenu entier de la résidence. Dans la succession de Mme Mary Wells, veuve de Robert Arlington. No 60,587 du dossier de la Cour Civile de district de la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau, No 445 rue Camp—LUNDI, 22 janvier 1900, à 11 heures A. M. sur les lieux No 5220 rue Laurel, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 9 janvier 1900 adressé à W. H. Fitzpatrick, encanteur, je procéderai d'offrir et de vendre à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, le contenu entier de la résidence ci-dessus, consistant de meubles de maison, etc., lesquels sont plus complètement décrits dans l'inventaire enregistré dans la succession ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

12 janv—12 14 21 22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Double Cottage, Nos 2717 et 2719 rue Philip, dans l'affaire de la succession de Christian Windstein et als. No 46,047.—du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 834 rue Gravier—MARDI, le 6 février 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 et 842 rue Commune, où les plans montrent tous les détails et les dimensions, conformément à un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Division D, maintenant absent pour cause de maladie, daté et signé le 27 décembre 1899, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, ordonnant à W. H. Fitzpatrick encanteur, de vendre à l'enchère publique, après les délais et annonces usuels, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages à cela appartenant ou de quelque façon en dépendant situé, placé et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clara, Jackson, Philip et Maunsel (ou Magnolia) désigné par le No 4 sur un devis annexé à un acte passé pardevant Paul E. Laresche, ancien notaire en cette ville, le 10 avril 1861. Ledit lot mesurant 30 pieds et 2 pouces de face à la rue Philip, sur 123 pieds 10 pouces et 2 1/8 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 3. 124 pieds 11 pieds et 2 lignes de profondeur sur l'autre ligne de séparation et 30 pieds 1 pouce et 4¼ lignes de largeur dans le fond. Les améliorations comprenant un Cottage double, étant les Nos 2717 et 2719 rue Philip, entre les rues Clara et Magnolia; contenant deux chambres et cuisine, hangar, une citerne de chaque côté; banquette briquetée.

Termes et conditions — Devant être vendu à l'enchère publique à terme de une moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, devant être représenté par des billets de l'acquéreur, portant 7 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, et devant être garanti par lien de vendeur, privilège et hypothèque spéciale sur ladite propriété; l'acte devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant le pacte de non alienando. l'acquéreur devant payer les taxes de ville et d'Etat dues en 1900 et de faire un dépôt de 20 pour cent est requis au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Geo. J. Unteriner, notaire, et pour les timbre du revenu en plus de son enchère.

31déc—31—janv 7 14 21 28—fév 4 5 6

Louis A. Richards.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mardi le 30 janvier 1900.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur, Bureau No 629 rue Commune, MARDI le 30 janvier 1900 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un ordre issue daté et signé le 28 décembre 1899 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire intitulée Succession de Henry Wichterich No 60 787 du dossier de la susdite cour, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Numéros 7 et 8 dans l'ilet No 8, borné par les rues Lesseps, France, Grands-Hommes (maintenant Dauphine) et Craps (maintenant Bourgogne); lesquels dits lots mesurant, en mesure américaine, chacun vingt-six pieds, sept pouces, cinq et demie lignes de face à la rue Lesseps sur cent huit pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois contenant de chaque côté deux chambres, cuisine et galerie couverte, citernes, hangars, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, payable en un ou un et deux ans en billets portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. En cas de procès dix pour cent d'honoraires d'avocat, les taxes pour l'année 1900, de même que les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis devant être aux frais de l'acquéreur. Le dépôt usuel de dix pour cent du prix de l'adjudication devant être fait au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 déc—30—jan 2 9 16 23 28 29 30

JULES ANDRIEU,

—Successeur de—

COCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES,

914 rue Gravier

VENTES A L'ENCAN.

Jacob A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE A L'ENCAN, PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—MARDI le 20 février 1900, à midi à la Bourse des Propriétés foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique par ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile, Division A agissant pour l'Hon. N. H. Rightor, juge de Division D, de ladite Cour, absent en congé, rendu le 17 janvier 1900 dans l'affaire de la succession de Catherine Coffey, femme de Patrick Drury, No 60 949 Cour civile de District. La moitié indivise de l'intérêt en communauté de ladite Catherine Coffey, femme de Patrick Drury, en deux certains lots de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet 512 borné par la rue St Patrick, l'avenue de la Louisiane, les rues St David et Delachaise, désignés comme lots 11 et 12 sur un plan annexé à un acte de division entre les héritiers de Phoebe M. Cleveland, pardevant Geo C. Préot notaire, le 19 août 1899, lesquels lots sont contigus et mesurant chacun trente-deux pieds à la rue St Patrick par cent cinquante pied de profondeur entre lignes parallèles. Acquit C. O. Book 159 p. 638.

Conditions—Comptant: Les taxes de 1900 devant être payées par l'acquéreur. L'acte de vente pardevant Ernest L. Sansum, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du revenu.

19 jan—19—fev 1 20

Spear & Escoffier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de L. Curta — No 61,154 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR et ESCOFFIER.— Placide J. Spear, encanteur Bureau 813 rue Commune, MARDI, 30 janvier 1900 à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, au No 1826 rue Dauphine, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 17 janvier 1900 pour le compte de ladite succession—

Un lot de meubles et bijouterie.

Conditions—Comptant.

18 janv—18 21 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henri Manté.

No 59,471—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur — Bureaux No 813 rue Commune—LUNDI, le 29 janvier 1900, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, au No 5201 rue Dauphine, encoignure de la rue Elizardi, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 16 janvier 1900, pour le compte de ladite succession, un lot d'épiceries LE TOUT EN BLOC.

Conditions—Comptant.

17 jan —17 24 26 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Diamants, Meubles de salon, Fusil, Bijouterie, Montre et Chaine en or, Bric-à-brac, etc. Succession de Manuel Castillo—No 59,805, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, — Placide J. Spear, Encanteur—LUNDI, 22 janvier 1900, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, à leur Bureau et Bourse, No 813 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté le 9 janvier 1900, pour le compte de ladite succession.

1 Bracelet d'or pour dame avec diamants et perles. 1 Montre en or. 1 Epingle en diamants avec combinaison, pour dame; Bijouterie, meubles de salon, fusil, etc., etc.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

11 janv—11 17 20 21 22

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Caroline Kemmler.

Deux Cottages, Nos 4218 et 4222 rue Constance.

PAR HARRY H. HODGSON, encanteur.—Bureau 732 rue Commune—MARDI le 13 février 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon Geo. H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, dossier No 52,540, signé le 28 décembre 1899, pour le compte de la succession de Caroline Kemmler, il sera vendu à l'enchère publique:—

Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Berlin, Milan, Laurel et Constance désignés par les numéros 12 et 13; le No 13 mesurant 35 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 159 pieds, entre lignes parallèles, et le No 12 touchant au ci dessus et mesurant 30 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 159 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en deux cottages connus comme les Nos 4218 et 4222 rue Constance.

Termes et conditions — Comptant, à pas moins que la valeur évaluée. Si la propriété ne rapporte pas le montant de l'évaluation comptant, elle sera immédiatement offerte de nouveau avec bénéfice de l'évaluation, à la moitié comptant, la balance en un et deux ans avec toutes les clauses usuelles de sécurité; les billets pour les paiements différés portant six pour cent d'intérêt; les acquéreurs assumant en plus les taxes de ville et d'Etat pour 1900, et devant faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication. Actes de vente pardevant M. H. Manion, notaire, aux frais des acquéreurs, incluant les timbres du revenu de l'intérieur.

MM. Boatner, Dodds et Boatner, avocats.

10 janv—10 21 28—fev 4 11 12 13

J. H. O'Connor & Cie.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Troisième District à l'encan Succession de Jacob Woodes.

No. 60,809—Court Civile de District pour la Paroisse d'Orléans —Division D.

PAR JNO H. O'CONNOR & CO.— Alfred C. Green, encanteur.—Bureau No 828 rue Commune — JEUDI, 25 janvier 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 840 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District Division D, absent pour cause de maladie, il sera vendu à l'enchère publique la propriété décrite comme suit, à à savoir:

1° Trois lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le 3me district dans l'ilet 429, borné par les rues St-Claude, Caffin Marais et Flood.

Lots 14, 15, 16 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Caffin, sur 130 pieds 10 pouces de profondeur.

2° Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district dans l'ilet borné par les rues Caffin, Marais, Flood et Urquhart. Lots 1 et 2 mesurant chacun 31 pieds 2 pouces 2 lignes de face sur la rue Caffin par 130 pieds 10 pouces de profondeur. Lot 1 formant le coin des rues Caffin et Marais.

Conditions — Comptant. Les acquéreurs devant déposer 25 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente incluant les timbres du revenu des E. U. aux frais des acquéreurs, pardevant Théo Cotonio, notaire.

24 déc—24 31—janv 7 14 21 25

PAR LE CONSTABLE.

—:o:—

Chas Genella vs Mme A. W. Cockerton et als.

QUATRIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 20,512—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, rue Nord Liberté entre Donane et Bienville, VENDREDI, 19 janvier 19 0 à 11 heures A. M. précises, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant sur les lieux.

A. F. CHEVALLEY,

Constable Quatrième Cour de Cité,

10 janv—1. 15 19

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Quatrième District,

Formant l'encoignure des rues Première et Liberté, connue comme No 2302 rue Premiere.

Louisiana Homestead Association vs Mme Bridget Flood, veuve de Edward Maher.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 60,922—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 25 janvier 1900, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 329 borné par les rues Première, Deuxième, St André, maintenant Liberté et St George, désigné comme lot No 18 et formant l'encoignure des rues Première et Liberté, et mesurant trente pieds de face à la rue Première sur cent pieds de profondeur et de façade à la rue Liberté entre lignes parallèles, d'après le plan de Ferguson, architecte, daté le 7 janvier 1856, déposé en l'étude de Jno F. Coffey, ancien notaire en cette ville, comme plan No 34.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

A. E. et O. S. Livandais, avocats pour la plaignante.

23 déc—23 29—jan 5 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de Valeur Améliorées du Sixième District.

Les Bâtisses sont Connues Comme le Cottage Double Nos 1016 et 1018 rue Amélia, entre les rues Magasins et Constance.

Mlle Joséphine Heckler vs Frederick Rockel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 60,942—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 1er février 1900, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (connu par les Nos Municipaux 1016 et 1018 rue Amélia) et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelques manières en dépendant, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans la partie anciennement appelée faubourg St Joseph, dans l'ilet No 9 dudit faubourg maintenant l'ilet No 210, sur un plan fait par Henry C. Brown, voyer, borné par les rues Amélia, Constance (anciennement Live Oak), Magasins et Peniston mesurant quarante cinq pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Amélia sur cent quatorze pieds trois ou quatre pouces, plus ou moins, de profondeur et entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

James B. Rosser jr, avocat pour la plaignante.

29 déc—29—jan 5 12 19 26—fév 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Deuxième District.

Portant le No 4309 rue du Canal, entre les rues Napoléon et Alexandre.

Union Homestead Association vs Joseph R. Schmide.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 60,993—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 8 février 1900, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 579, borné par les rues Canal, Donane, Napoléon et Alexandre, lesquels dits lots sont désignés par les numéros huit et neuf sur un plan de Rezenstein, daté le 9 mai 1877, déposé en l'étude de T. Guyol, notaire, lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue du Canal, la même largeur dans le fond sur cent vingt huit pieds neuf pouces et cinq lignes de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ.

Sherif civil de la Paroisse d'Orléans.

Carroll et Carroll, avocats pour les plaignants.

5 janvier—5 6 12 19 26—février 2 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un intérêt de valeur dans le Scenic Railway Co., à West End.

John J. Keegan vs James A. Griffith

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 60 966—En vertu d'un ordre de vente daté le 15 janvier 1900, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 30 janvier 1900, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur James A. Griffith dans et le stock roulant de rails, paraphernalia et tous les appareils et dépendances du Scenic Railway Company, à West End.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Sherif civil de la Paroisse d'Orléans

B. McCloskey & P. S. Benedict, avocats pour le plaignant.

16 jan—16 23 26 30

AVIS AUX CREANCIERS.

Charter Oak Stove and Range Co. et als versus Henry Rice & Son et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59,822—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George Fuchs, receveur dans cette affaire, de ses recettes et déboursés, pour le mois de décembre 1899, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Dinkelspiel & Hart, avocats

18 jan—18 22 27

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de valeur dans le Quatrième District.

Formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Sorapuru.

Les bâtisses portent le No 2339 de la rue Tchoupitoulas.

Frank X. Fitzpatrick vs Joseph E. Truck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 60,990—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 8 février 1900, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges et dépendances y appartenant ou qui y appartiennent en quelque sorte située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas (autrefois Levée), Sorapuru, Première et Rousseau, formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Sorapuru et mesurant en mesure américaine vingt pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Sorapuru, étant le résidu (après la vente de neuf pieds neuf pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur cent pieds de profondeur) d'un certain lot lequel mesure soixante pieds six pouces de face sur cent pieds de profondeur, et laquelle forme partie des lots Nos 24 et 25, dans l'ilet No 12, d'après un plan fait par H. Grant, voyer, daté le 2 février 1844, et déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans,

Geo. W. Flynn, avocat pour le plaignant.

5 janv—5 6 12 19 26—fév 2 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur du Sixième District.

W. N. Grunewald vs Mme Anna M. Damonte, femme de F. B. Ellermann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 60 890—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 1er février 1900 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:—

1° Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 19, borné par les rues Magasins, Walnut et Market, et la ligne supérieure du Parc Audubon; lesquels dits lots sont désignés par les lettres F et G. Le lot F mesurant trente pieds de face à la rue Walnut sur une profondeur de cent vingt neuf pieds trois pouces et trois lignes sur la ligne la plus près de la rue Magasins et divisant ledit lot du lot E, et une profondeur sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Market, et le divisant du lot G de cent vingt-huit pieds cinq pouces et deux lignes, sur une largeur dans le fond de trente pieds et une ligne sur la ligne supérieure du Parc Audubon. Le lot G mesure trente pieds de face à la rue Walnut sur une profondeur, sur la ligne de côté la plus près de la rue Magasins et le divisant du lot F, de cent vingt-huit pieds cinq pouces et deux lignes, et une profondeur sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Market et le divisant du lot H de cent vingt sept pieds sept pouces et une ligne, sur une largeur sur la ligne du fond, étant la ligne supérieure du côté du Parc Audubon, de trente pieds et une ligne.

2. 1er Un certain lot de terre situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Walnut, Water et Chestnut, désigné par le No cinq sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, le 22 septembre 1896, annexé à un acte passé pardevant H. L. Tullis notaire, le 19 avril 1897 et mesurant trente pieds de face à la rue Chestnut sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2me Un certain lot de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Chestnut, Walnut et Market; ledit ilet est désigné par le No 18 d'après un devis d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer de ville, annexé au rapport des experts enregistré dans le dossier de la succession de Joseph Roger Damonte, No 46 643 du dossier de la Cour civile de District, et mesurant d'après cela trente pieds de face à la rue Magasins sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot est désigné par le No dix neuf sur ledit plan ensemble avec les améliorations sur ladite ci dessus décrite propriété et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Ernest J. Wenck avocat pour le plaignant.

29 déc—29 30—janv 5 12 19 26—fév 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur dans le Troisième District.

Double Cottage portant No 1335 Avenue Lafayette.

Firemens's Building Association vs Baptiste Fastring.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 60,862—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 janvier 1900, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations etc., qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Lafayette, les rues Urquhart, Port et Villeré désigné par le No 3 et mesurant environ trente trois pieds de face à l'avenue Lafayette sur cent treize pieds sept pouces et demi de profondeur, le tout sur un croquis annexé à un acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire public, 16 février 1890.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Dart et Kernan avocats pour le plaignant,

22 déc—22 29—janv 5 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Sixième District.

Formant l'encoignure des rues State et Magasins.

German Protestant Orphan Asylum Ass'n of N. O. La. vs Mme Ada F. Menge.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 61,014—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 février 1900, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances à cela appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 15 borné par les rues State, Magasins et Camp et la ligne de Burtheville, désignés comme lots Nos un et deux sur un plan dressé par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté le 7 septembre 1896; d'après le dit plan, lesdits lots sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue State sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, le lot No 1 formant l'encoignure des rues State et Magasins dans cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Geo. C. Walshe et Chas. F. Buck Jr. avocats pour le plaignant.

12 jan—12 19 26—fev 2 8 15

CHARTE

—DE LA—

FACIO DISTILLING COMPANY.

(The Facio Distilling Company.)

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu, que ce vingt-septième jour de novembre, en l'année mil-huit-cent quatre-vingt dix-neuf, devant moi, WILLIAM LEE HUGHES, un notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-dessous nommés et soussignés—ONT EN PERSONNE COMPARU les personnes dont les noms suivent et qui ont signé, qui déclarent ce qui suit:

Que pour eux mêmes et pour tous autres qui pourraient s'identifier avec eux; et se prévalant des provisions de l'Acte 84 de 1868, amendé par l'Acte 125 de 1880, de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, ainsi que des lois générales de l'Etat relativement à l'organisation de corporations,—ils ont formé, et par les présents se forment et constituent une corporation dans les buts et objets, et sous les provisions et arrangements ci-dessous mentionnés:

ARTICLE

Les nom et titre de cette corporation seront "THE FACIO DISTILLING COMPANY." Son domicile sera en la ville de la Nouvelle-Orléans; et elle aura et jouira d'une succession d'une période de quatre vingt-dix-neuf années à partir de cette date, et commencera ses opérations aussitôt que Deux Mille Dollars du fonds capital auront été souscrits.

Elle aura le pouvoir et l'autorité de faire, avoir et se servir d'un sceau commun, avec tels devises que le Bureau de la Direction jugeront convenables; et d'annuler, changer ou amender ledit sceau à leur plaisir; et sous le nom, titre et marque par eux adoptés, seront capables d'après la loi de faire des citations et d'être citées; et de faire toutes choses nécessaires à leur bon gouvernement et support.

Elle pour a prendre recevoir et tenir, acheter, vendre mouvoir, louer hypothéquer et engager leur propriété, immeubles, personnelles ou autres.

Les citations seront servies au Président ou, en son absence, au Vice-Président ou en l'absence des deux, au Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE II

Les objets et buts pour lesquels cette corporation est organisée et la nature des affaires qu'elle fera, sont par la présente déclaré être: la manufacture, la distillerie et rectification, l'achat et la vente de Brandies, whiskies, alcools, vins, liqueurs, cordiaux et sirops.

ARTICLE III

Le fonds capital de cette corporation est par la présente déclaré être de cinquante mille ($50 000) dollars, divisé en mille actions de cinquante ($50) dollars chacune, payables chacune ou leur équivalent en marchandises, machines ou services rendus, sur tels termes et de telle manière que le Bureau de direction déterminera.

Tous transfers d'actions devront se faire sur les livres de la compagnie par l'actionnaire ou son agent dûment autorisé ou son avocat.

Le fonds capital de cette corporation pourra être augmenté ou diminué de telle manière prévue par la loi.

ARTICLE IV.

Toutes les affaires, opérations, et pouvoirs de ladite corporation seront vesties, manipulées et gérées par un Bureau de sept Directeurs, qui auront le pouvoir et l'autorité de faire telles lois, règlements et ordonnances; d'employer et de renvoyer tels gérants agents et employés, et de prendre telles actions qui seront nécessaires au bon gouvernement et support de ladite corporation.

Ils auront le pouvoir d'employer tels avocats, et de désigner tels officiers ou employés qu'ils jugeront convenables, dans le but d'intenter et de défendre tels procès et de s'occuper de telles affaires légales que nécessiteront les intérêts de la Corporation.

Paul M. Schneidau, Armand Capdevielle, Alcée S. Folse, Rafael E. Reyes, Emile Julian, Fernand L. Cazenavette et Paul Facio constitueront le premier Bureau de Direction; ayant comme président Paul M. Schneidau; Armand Capdevielle comme vice-président; Alcée S. Folse, secrétaire-trésorier, et Rafael E. Reyes, gérant général, qui tiendront leur office jusqu'au premier lundi de décembre 1904 ou jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus et qualifiés.

Le premier Lundi de Décembre 1904 et annuellement ensuite, une élection pour directeurs sera tenue en l'emplacement de ladite compagnie, après qu'un avis de dix jours par écrit aura été envoyé à chaque actionnaire ou son agent dûment autorisé affranchi par le Secrétaire-Trésorier et gérant général. Quatre membres du Bureau constitueront un quorum. Tous les chèques seront signés par le Président ou en son absence par le Vice-Président, contresignés par le Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE V

A l'expiration de cette charte par limitation ou autrement, ses affaires seront liquidées par trois commissaires qui devront être choisis parmi les actionnaires à une réunion appelée après qu'un avis en écrit aura été envoyé dix jours auparavant par le secrétaire-trésorier à chaque actionnaire ou son agent à sa dernière adresse. Lesdits commissaires seront élus, leurs devoirs définis et leur rémunération fixée, par une majorité des actions présentes ou représentées à ladite réunion.

Ils resteront en pouvoir jusqu'à ce que les affaires de la corporation soient liquidées; et dans le cas de la mort d'aucun d'eux le commissaire ou commissaires restant continueront à agir.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié altéré ou amendé ou la corporation dissoute par un vote des trois quarts du fonds capital représenté à une réunion générale des actionnaires appelée dans ce but après qu'avis de dix jours aura été donné de la façon ci-dessus mentionnée dans cet article.

ARTICLE VI

A toutes les réunions des actionnaires tenues pour l'élection des directeurs ou pour toutes autres mesures à l'exception de l'amendement de la charte, une majorité du stock présent ou représenté seront nécessaires à élire ou décider la mesure en discussion.

Toutes les élections seront par ballot et chaque action aura droit à un vote en personne ou par procuration.

ARTICLE VII

Aucun actionnaire de cette corporation sera en aucune instance tenu liable ou responsable des contrats ou fautes de ladite corporation pour un montant antérieur que la balance non payée due à la compagnie sur les actions qu'ils auront souscrites, ni aucune autre informalité dans l'organisation aura l'effet d'annuler la chartre ou d'exposer aucun actionnaire à aucune responsabilité au delà du montant de son action.

AINSI FAIT ET PASSÉ en mon bureau, à la ville de la Nouvelle-Orléans en présence de Michael C. Le Jeune et Henry L. Favrot, témoins compétents résidant en cette ville, qui ont ci-dessous signé leur noms avec les parties et moi, notaire, le jour et la date ci-dessus premièrement nommées après lecture du tout.

Signatures

PAUL FACIO et autres.

Témoins:

H. L. FAVROT

M. C. LE JEUNE.

W. L. HUGHES,

Notaire Public.

Je, soussigné, Enregistreur des Hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane par la présente certifie que l'acte d'incorporation ci-dessus de la Facio Distilling Company a été ce jour dûment enregistré en ce bureau dans le livre 646, folio —, Nouvelle-Orléans, 1er décembre 1899.

(Signé) GEO. GUINAULT, D. R.

Je certifie que le ci-dessus et une copie vraie et correcte de l'acte original d'incorporation de la Facio Distilling Company, enregistré en mon bureau.

Nouvelle-Orléans, Lne, 1er décembre 1899.

[Sceau] Signé: W. L. HUGHES, Notaire Public.

2 déc—

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

L'ABEILL[E]

—DE LA—

Nouvelle-Orléan[s]

JOURNAL QUOTIDIE[N]

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIR[E]

—PARAISSANT—

—LE—

SAMEDI MATIN,

—ET—

Contenant toutes les matiè[res] publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIR[E]

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIER[S]

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	[illegible]
Six mois	1 [illegible]
Quatre mois	1 [illegible]

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Les Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73 — [illegible]